



OÙ EN EST LE PLUI ?

Le PLUi a été approuvé en conseil communautaire le 18 décembre 2019 et est applicable depuis le 06 janvier 2020.

Mis en ligne le 03 février 2020

Le PLUi a été approuvé en conseil communautaire le 18 décembre 2019 et est applicable depuis le 06 janvier 2020. Le dossier du PLUi est consultable :

En ligne :

· Sur le site internet dédié au PLUi : plui.cceg.fr (possibilité de télécharger l'ensemble des pièces du PLUi mais aussi de [consulter la carte interactive](#) ☞)

Sur place en Mairie pour les données relevant de la commune

Attention

Pour toute demande concernant un projet individuel, une information sur un terrain en particulier, **vous devez vous rapprocher directement de la commune et de leurs services urbanisme**. Ils assurent l'accueil du public et notamment les demandes concernant des projets de construction ou la situation de leurs terrains : appel au service urbanisme de la commune, demande de rendez-vous.

La communauté de communes Erdre & Gesvres quant à elle n'assure pas de rendez-vous avec les administrés.

Pour toute autre demande, le service urbanisme de la communauté de communes Erdre & Gesvres peut être contacté.



≡ RETOUR À LA LISTE





Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30